## EXTRAIT DU REGISTRE DES D Reçu en préfecture le 19/04/2024

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID: 085-268500758-20240411-DEL11\_20240411-DE

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

#### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE SUR YON

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS 11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS: Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie

RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU, Marie-

Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,

Monsieur Jean-Marie GRIMAUD

ABSENTS EXCUSES: Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Marie-Annick

MENANTEAU

Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST et Joseph LIARD Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice: 17 Nombre administrateurs présents: 10 Nombre administrateurs votants: 11

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

### N°11: SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - ANNEE 2024.

Le CCAS, dans le cadre de sa politique d'appui aux associations apportant des aides ou des soutiens individuels aux personnes en difficulté, a décidé de subventionner celles-ci pour l'exercice de leurs missions. En conséquence, le soutien du CCAS s'adresse prioritairement aux associations ne bénéficiant pas, ou de manière limitée, des autres aides publiques. A ce titre n'entrent pas dans ce champ les structures financées par des prix de journée ou facturant leurs prestations. Toutefois, pour ces dernières, le CCAS peut décider d'apporter son concours pour des actions de solidarité organisées complémentairement aux activités régulières de ces associations.

Après analyse des dossiers déposés par diverses associations, un tableau récapitulatif des demandes est présenté aux membres du Conseil d'administration :

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir accorder les subventions proposées ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID: 085-268500758-20240411-DEL11\_20240411-DE

	Subventions demandées pour 2024	Subventions proposées pour 2024
Entraid 'addict 85	200€	110€
Les amis de la santé de Vendée	150 €	110€
Addiction Alcool Vie Libre	250€	110€
ALMA Vendée	100€	100€
FAVEC 85 (association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins)	150€	0€
Fédération des Malades et Handicapés	Pas de montant	0€
Solidarité Paysans 85	Pas de montant	0€
ADAMAD Nord Est Vendée	Pas de montant	0€
JALMALV	Pas de montant	250€
SOS Femmes Vendée		
TOTAL	850€	680€

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24 Publié électroniquement le : 22/4/24

Jean-Marie GRIMAUD,

Secrétaire de séance.)

Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU**, Vice-Présidente du CCAS.